



référence

**AF15**

**Élaborer et appliquer la procédure de son entreprise dans le domaine de LCB-FT et du gel des avoirs.**

**Durée présentiel/distanciel : 180mn**

**Formation disponible en : présentiel – distanciel**

**Catégorie : Prévention et conformité**

**Éligible DDA : Oui**

**Public :**

 Dirigeant

 Commerciaux

 Gestionnaire

 Juriste


 Responsable production


**Prérequis : Aucun**




**Formation suivie en présentiel**

 **Durée**  
**180 min**

 **Dates ou période**  
**À définir**

 **Horaires**  
**À définir**

 **Nombre de participants**  
**Min 1 – Max 12**

**Modalités et délais d'accès :**

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

**Lieu :**

Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

**Formateur :**


À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs

**Tarif : à partir de 2160 € TTC**




**Formation suivie en distanciel**

 **Durée**  
**180 min**

 **Dates ou période**  
**À définir**

 **Horaires**  
**À définir**

 **Nombre de participants**  
**Min 1 – Max 12**

**Modalités et délais d'accès :**

Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

**Lieu :**

Formation à distance – webinar / vidéoconférence

**Tarif : à partir de 1620 € TTC**



Pas de e-learning pour cette formation.

## 1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation délivre une feuille de route pour l'élaboration et l'application de vos propres documents et notamment vos procédures LCB-FT et GDA.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Elaborer et mettre en œuvre les procédures internes LCB-FT et GDA de votre entreprise

## 2. Contenu

### 1. La LCB-FT

- Les exigences réglementaires applicables dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux (réglementation, autorités, assujettis, principales obligations)
- Votre organisation
- Les procédures et modes opératoires associés aux régimes de vigilance
- Les autres obligations telles que : la vigilance constante, déclaration de soupçon, contrôle interne, conservation des documents, formation des collaborateurs...
- Les exigences spécifiques sur les PPE et les apporteurs

### 2. Le Gel des avoirs (GDA)

- Les exigences réglementaires applicables dans le domaine du gel de avoirs (définition, réglementation, autorités, assujettis, obligations)
- Filtrer les clients des opérations
- Qualifier les risques potentiels
- Effectuer une déclaration d'homonymie ou informer le Trésor et bloquer l'opération

## 3.

Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ou réorienter les personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter au + 33 (0)1 46 10 43 80



## Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

## 4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

## 5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

### 1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

### 2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

### 3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.